



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

2021A0005

COMMUNE DE VILLESEQUELANDE Aude

ARRETE

FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE : Adjoint technique principal 2ème classe

Le Maire de VILLESEQUELANDE Aude,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu la délibération n°2021D0037 du 23 juillet 2021 fixant les taux concernant les possibilités d'avancement de grade pour l'année 2021
- Vu l'arrêté n°2021A0004 du 16 juillet 2021 déterminant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1er Le tableau d'avancement au grade d'*Adjoint technique Principal 2ème classe* est fixé comme suit pour l'année 2021

Nom – prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
CAMPOS Emmanuel	Adjoint technique – 9ème échelon	1er août 2021
FERRIE Didier	Adjoint technique – 10ème échelon	1er août 2021

	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes
Promouvables	0	2
Inscrits	0	2

Article 2 Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire de Mairie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- affiché
- adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité
- notifié aux intéressés

Fait à VILLESEQUELANDE, le 27 Juillet 2021

LE MAIRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de 2 mois, à compter de la présent notification
Notifié le : 27 juillet 2021
Signature des agents



Campos

FERRIE Didier